

OBSERVATOIRE NATIONAL DU SNES

Supplément à l'US n° 509, page 38 (extraits)

INFORMATIQUE et technologies de l'information et de la communication

Formation des Personnels

... Nous demandons :

- Les moyens nécessaires à la formation initiale de tous les enseignants aux TICE, le recours à des formateurs de formateurs titulaires et l'intégration d'une épreuve relative aux TICE dans les CAPES et agrégations.
- Un plan de formation continue conséquent qui permette aux enseignants actuels d'intégrer véritablement ces TICE dans leurs pratiques pédagogiques. Elle ne peut se concevoir que sur le temps de travail, et doit permettre à tous les enseignants un passage régulier permettant à la fois l'actualisation des connaissances et la réflexion critique sur les pratiques quotidiennes.
- Formation initiale et continue doivent permettre aux enseignants de s'initier à d'autres systèmes d'exploitation que ceux de Microsoft afin d'échapper à la ruineuse course commerciale sans fin qu'il impose.

Équipements et ressources humaines

On ne peut se satisfaire de quelques établissements vitrines qui masquent les carences de la majorité des cas. L'effort doit porter dans quatre directions simultanées :

- Création de salles informatiques de travaux pratiques conçues pour 16 élèves au maximum afin de préserver la qualité de l'enseignement dispensé. Les ordinateurs doivent être multimédias et connectés à la fois au réseau de l'établissement et à l'Internet.
- Dotation de matériel dans les salles de classes banalisées permettant l'utilisation d'un ordinateur connecté au réseau de l'établissement et pourvu d'un système de projection pour classe entière.
- Accroissement des possibilités de travail de recherche pour les élèves dans les CDI par un nombre suffisant de machines connectées au réseau

et à l'Internet. Le tout sans oublier la création de postes de documentaliste en nombre suffisant pour les accompagner dans leurs démarches.

- Équipement de salles spécialisées en sciences expérimentales et en langues vivantes.

Ce dispositif nécessite impérativement la création de postes de personnel de maintenance du niveau BTS jusqu'à ingénieur pour les ordinateurs installés - et pour aider à l'élaboration de projets - tant au niveau de la maintenance courante que de la maintenance des réseaux. De plus, les plans d'équipements doivent prévoir d'une façon ou d'une autre le renouvellement régulier des matériels en service.

Les contenus

... S'ajoutant aux fonctions originelles dans les domaines de la bureautique, de la gestion des données et de l'activité scientifique, la numérisation, le multimédia et l'accès aux réseaux font de l'ordinateur un puissant outil autant comme auxiliaire didactique que comme support de la création et de la diffusion culturelles. Dans ces conditions, il est indispensable que les TIC irriguent l'ensemble du système éducatif. L'adolescent qui arrive au lycée doit y trouver les apprentissages nécessaires à la pratique raisonnée de ces outils dans le cadre de son travail mais aussi de son éveil à son futur rôle de citoyen. C'est pourquoi nous faisons les propositions suivantes :

- Renforcement et généralisation pour tous de cet enseignement en classe de Seconde après évaluation des acquis de fin de collège (la mise à niveau informatique en classe de Seconde n'est pas mise en place alors qu'elle devrait être généralisée en urgence).

- Introduction systématique d'une réflexion sur les enjeux de société qu'entraîne la banalisation de l'utilisation des outils informatiques et audiovisuels.

- Utilisation de ces technologies dans le cadre des travaux interdisciplinaires.

Promotion de la création (multimédia ou autre) par les enseignants dans le cadre de leur pratique quotidienne impliquant la reconnaissance effective de leur investissement pédagogique.

- Rupture avec le monopole de Microsoft. L'accord signé par le ministère de l'Éducation nationale avec l'association francophone de Linux et des logiciels libres nous semble aller dans la bonne direction à condition qu'il soit possible dans les établissements de pouvoir effectivement utiliser sur l'ordinateur les logiciels libres, ouverts et peu coûteux.

Le Ministère a tranché la question de l'existence d'un enseignement autonome de l'informatique au lycée en supprimant le peu qui existait au nom du fait que l'option était des mathématiques bis. Le SNES s'est battu à plusieurs reprises pour faire rétablir l'option, qui est restée cependant assez marginale pendant plusieurs années et qui est aujourd'hui bêtement condamnée.

Le débat de fond doit être mené dans les observatoires sur ce qu'il convient de faire alors même que nous vivons une pénurie de techniciens et ingénieurs qualifiés dans la mise en place, la gestion, la maintenance des réseaux.

C'est un débat d'une grande portée que le ministre ne peut ainsi trancher dans le vif.

Les observatoires pourraient être le lieu d'une réflexion sur les enjeux des TICE dans le domaine des apprentissages de l'élève, de sa formation de citoyen, des pratiques enseignantes.

Dans le Supplément à *l'US* n° 509